



Réseau AGGLO

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Volume 4 / Numéro Hiver-Printemps 2017

TABLE DES MATIÈRES

À DEUX PAS DE CHEZ NOUS

- À lire dans la prochaine édition !

QUOI DE NEUF ?

- 2 Flash actualité
- 2 PMGMR 2015-2020
- 3 Participation record pour la 8^e édition du Forum annuel
- 3 Comités de suivi des CTMO
- 4 Règlement du Conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions
- 5 Coup d'œil sur la nouvelle campagne des résidus alimentaires
- 6 La collecte des résidus alimentaires dans les multilogements
- 7 Les plastiques océaniques... au Biodôme
- 8 Polystyvert : pour une gestion novatrice et responsable du polystyrène
- 9 Certification LEED Or pour l'écocentre Saint-Laurent

VOUS CONNAISSEZ ?

- 10 Nespresso et The Positive Cup
- 10 Épicerie Zéro Déchet : changer le monde un panier à la fois
- 11 Les couches en chiffres
- 11 Portail sur le recyclage des matières organiques
- 11 Tri-logique : nouveau programme de sensibilisation des citoyens
- 11 Synergie Québec : pour créer des synergies !

LE SAVIEZ-VOUS ?

REVUE DE PRESSE

Chères collègues,
Chers collègues,

Le bilan du premier Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal a permis de constater les efforts, de mesurer la progression de la performance, et plus que tout, de se situer et d'en tirer des leçons. La population gère mieux ses matières résiduelles aujourd'hui que par le passé, mais il y a encore place à d'importantes améliorations. Les défis que présente l'atteinte des objectifs gouvernementaux dans ce dossier sont nombreux et complexes dans le contexte montréalais.

Tout comme l'an dernier, cette nouvelle année se présente avec une impressionnante liste de projets, mandats et objectifs qu'on peut discerner sinon sentir à travers plusieurs annonces et changements qui ont marqué notre secteur d'activité au cours des derniers mois.

Et c'est ensemble, dans la coopération et le partage des connaissances et des compétences, que nous continuerons de faire grandir nos réalisations et que nous pourrions récolter les fruits de la réussite en cette année 2017.

Sur ce, nous vous souhaitons beaucoup de succès dans ce que vous entreprendrez et surtout beaucoup de plaisir dans votre travail !

L'équipe de la DGMR



ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 22 AVRIL Jour de la Terre
- 7-13 MAI Semaine internationale du compostage
- 13-14 MAI Remise de compost aux citoyens (CESM)
- 4-10 JUIN Semaine canadienne de l'environnement
- 5 JUIN Journée mondiale de l'environnement
- 12-13 AOÛT Foire Écosphère

Réseau Agglo-GMR est le bulletin d'information des représentants municipaux responsables de la GMR sur le territoire de l'agglomération de Montréal¹.

1. L'agglomération de Montréal compte 16 villes liées, dont la Ville de Montréal qui est divisée en 19 arrondissements, tous répartis sur près de 500 km² et comptant près de 2 millions d'habitants.

QUOI DE NEUF ?

Cette chronique est consacrée aux activités centrales et présente l'actualité de chacune des grandes filières de GMR régies par le PDGMR.

FLASH ACTUALITÉ



Agglomération

- L'agglomération de Montréal publie le [Bilan 2010-2015 du PDGMR](#) et le [Bilan 2015 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal](#).
- Pierre Gravel nommé directeur - gestion des matières résiduelles et infrastructures au Service de l'environnement

Au Québec

- [Rapport annuel 2015-2016 de RECYC-QUÉBEC](#) et faits saillants
- 2017 : les matières organiques influenceront le versement des redevances à l'élimination

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020

Voilà, c'est maintenant officiel : le nouveau [Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles](#) (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est en vigueur. Celui-ci a été adopté par le conseil de la Communauté le 29 septembre 2016 et a ensuite été soumis au processus d'avis ministériel. Jugé conforme par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ce deuxième plan est entré en vigueur le 28 janvier dernier, soit exactement 120 jours suivant l'avis ministériel favorable (conformément à la loi).

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Recycler 60 % des matières organiques d'ici 2025 et atteindre un taux de recyclage de 70 % des matières recyclables et des matériaux de construction, de rénovation et de démolition d'ici 2020, voilà les nouveaux objectifs à atteindre. Pour y parvenir, le nouveau PMGMR a ciblé sept grandes orientations :

- Respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source et le réemploi.
- Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en se dotant, sur une base régionale, d'infrastructures de traitement des matières résiduelles performantes et en optimisant les activités de collecte et de transport.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières recyclables et des matières organiques.
- Optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées.
- Identifier des sources de financement pour les coûts engendrés par la mise en place des infrastructures et des mesures permettant l'atteinte des objectifs.
- Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les industries, les commerces et les institutions quant à l'importance de participer

aux activités de prévention, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles.

- S'assurer de l'acceptabilité sociale et de la faisabilité économique et environnementale des installations de traitement et de valorisation.

PLANS DIRECTEURS RÉGIONAUX

Rappelons que la CMM a la responsabilité d'élaborer un PGMR conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. De leur côté, les **cinq secteurs géographiques** de la Communauté, dont l'agglomération de Montréal fait partie, doivent mettre en œuvre le PMGMR pour répondre de leurs obligations par rapport à la CMM. En ce qui nous concerne, l'agglomération élabore un plan directeur régional pour identifier par quels moyens et quelles mesures elle compte atteindre les nouveaux objectifs fixés par le PMGMR.

Les travaux sont déjà bien avancés à ce niveau et si tout va bien, il est prévu que le nouveau PDGMR 2016-2020 de l'agglomération de Montréal soit adopté en 2018. La consultation publique devrait avoir lieu à la fin de l'automne 2017 ou au début de la prochaine année. L'équipe de la DPOGMR prévoit des rencontres d'échanges et d'information au cours de la période estivale avec les arrondissements et les villes liées afin de présenter le projet et de le bonifier. Un comité technique sera d'ailleurs créé à cette fin.

TABLEAU DE BORD

Lancé en 2008, le [Tableau de bord du PMGMR](#) de la CMM est un outil simple et accessible qui permet de partager et de diffuser de l'information sur la gestion métropolitaine des matières résiduelles. Les données recueillies servent à suivre la mise en œuvre et l'avancement des mesures prévues au PMGMR ainsi que sa performance globale.



Le Tableau de bord sera adapté pour suivre la deuxième génération du plan métropolitain (2015-2020).

Voici en bref, ce qui a été observé depuis 2006 :

- la mise en valeur des matières résiduelles a augmenté de 30 % en 10 ans;
- l'élimination des matières résiduelles a diminué de 25 % en 10 ans;
- en 2015, il en a coûté près 300 millions de dollars pour gérer plus de 2 millions de tonnes de matières résiduelles produites sur le territoire de la CMM, soit 150 \$/tonne;
- il en coûte maintenant moins cher de récupérer une tonne de matières (122 \$) que de l'éliminer (165 \$);
- le financement externe a plus que triplé en 10 ans : le régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables et le programme de redevances pour l'élimination de matières résiduelles couvrent maintenant 31 % des coûts nets de gestion des matières en 2015 par rapport à 13 % en 2006.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La CMM a été créée en 2001. Son territoire couvre une superficie de 4 360 km² dont 58 % sont situés en zone agricole. Sa population est de 3,8 millions d'habitants répartie dans 82 municipalités. À elles seules, les villes de Montréal, de Longueuil et de Laval représentent près de 75 % de la population métropolitaine totale.

PARTICIPATION RECORD POUR LA 8^e ÉDITION DU FORUM ANNUEL

C'est le 22 septembre dernier qu'avait lieu le grand rassemblement annuel dans le cadre du Forum sur le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. Cette fois-ci, l'événement s'est tenu à la TOHU, un bâtiment certifié LEED OR Canada, situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

La TOHU c'est plus qu'un exemple d'architecture verte. C'est aussi la porte d'entrée au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) et le voisin de l'écocentre de Saint-Michel et du Centre de tri et de récupération des matières recyclables du Groupe TIRU. Un mini carrefour en gestion des matières résiduelles à Montréal !

Au menu, une programmation complète et diversifiée. En ce sens, des professionnels passionnés ont été invités pour nous entretenir sur des sujets innovants et d'actualité tels que l'analyse du cycle de vie, l'économie circulaire, l'implantation de la collecte des résidus alimentaires, les bilans massiques, l'analyse psychosociale et les comportements des citoyens à l'égard des 3RV, la collecte sélective et hors foyer, la tarification incitative et la valorisation du bois de frêne.

UN RECORD DE PARTICIPATION !

La qualité du contenu des conférences et des nombreux échanges ont favorisé la richesse des connaissances transmises au cours de la journée.

L'équipe de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles (DPOGMR) tient à remercier les conférenciers ainsi que tous les participants, sans lesquels le succès de cet événement n'aurait pu être complet. D'ailleurs, cette 8^e édition a établi un record en termes d'assistance avec 109 participants.

Année après année, cet événement suscite un engouement toujours renouvelé et son succès est sans conteste dû à l'engagement et au dynamisme des participants.

Au plaisir de vous revoir l'année prochaine !

L'équipe de la DPOGMR



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 1988, suite à la grogne citoyenne, la fin des activités de la carrière Miron engendra le rachat du terrain par la Ville de Montréal. Ce vaste site est présentement en transformation et deviendra, d'ici 2020, l'un des plus grands parcs urbains métropolitains de Montréal. Aujourd'hui, le CESM compte 48 hectares accessibles, à travers une piste de 5,5 kilomètres. En 2020, 192 hectares seront accessibles aux Montréalais. (Source : TOHU, 2016)

COMITÉS DE SUIVI DES CTMO - PREMIÈRES ASSEMBLÉES



En juin et en octobre 2016, ont eu lieu les deux premières assemblées de chacun des comités de suivi des centres de traitement

des matières organiques (CTMO) de l'agglomération de Montréal. Les rencontres du comité de suivi Ouest se sont tenues les 15 juin et 19 octobre à la mairie de Saint-Laurent, alors que celles du comité de suivi Est ont eu lieu les 28 juin et 12 octobre à la Maison du citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Les deux premières assemblées régulières de chacun des comités de suivi consistaient à démarrer les travaux des comités et à prendre connaissance des principaux aspects du projet des CTMO, plus spécifiquement à :

- présenter les membres des comités et les règles de fonctionnement;
- rappeler l'historique et le cadre d'action à l'implantation des CTMO;
- fournir un état d'avancement des projets;
- présenter les trois types d'infrastructures prévues sur le territoire de l'agglomération : centre de compostage, centre de biométhanisation et centre pilote de prétraitement;
- discuter des principales préoccupations issues des diverses consultations publiques.

En 2017, les membres des deux comités aborderont les enjeux liés aux nuisances potentielles, soit les odeurs, la circulation et le bruit. La Ville de Montréal présentera comment elle entend gérer ces aspects importants pour assurer une bonne cohabitation et profitera de ces rencontres pour exposer les travaux de la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles.

COMPTES RENDUS

Chaque rencontre des comités fait l'objet d'un compte rendu accessible sur le site Internet du Service de l'environnement. Il est d'ailleurs possible de consulter les procès-verbaux des deux premières assemblées régulières sur la page « [Comités de suivis](#) ».

Pour accéder aux comptes rendus de juin 2016 directement, cliquez sur les liens suivants :

- compte rendu - [Comité de suivi Est \(2016-06-28\)](#);
- compte rendu - [Comité de suivi Ouest \(2016-06-15\)](#).

De nouvelles rencontres ont eu lieu récemment, au mois de mars 2017. C'est à suivre !



RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION VISANT À FAVORISER LA COHÉRENCE DES INTERVENTIONS

La création de l'agglomération de Montréal en 2005, à qui on a accordé notamment des compétences quant à l'élimination et la valorisation des matières résiduelles (*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (R.L.R.Q., chapitre E-20.001)), alors que l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles sont demeurés une compétence locale relevant des 16 villes liées, a eu un impact significatif sur l'organisation administrative et la gestion des matières résiduelles sur le territoire. La gouvernance a dû être revue afin de prendre en considération le partage des compétences.

Dans ce contexte, de façon à assurer la cohérence entre les interventions en amont des municipalités liées lors de l'enlèvement des matières et celles en aval de l'agglomération lors de l'élimination et de la valorisation de ces matières et à ne pas compromettre l'exercice des compétences de l'agglomération et en conséquence la réalisation des objectifs liés aux responsabilités qui en découlent, le *Règlement du Conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles* a été adopté le 23 février 2017.

UNE ACTUALISATION NÉCESSAIRE

Avant l'entrée en vigueur du Règlement, les normes quant aux diverses collectes n'étaient pas toutes les mêmes à travers le territoire de l'agglomération. En ce sens, il existait de nombreux règlements sur les matières résiduelles dans les villes liées et plusieurs définitions, dont celles relatives aux matières, aux quantités, aux services et aux modalités de collectes, variaient d'un endroit à l'autre. Une révision était donc nécessaire pour permettre d'une part, l'atteinte des objectifs du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014* et d'autre part, le respect des objectifs de récupération et des éventuels bannissements dans les sites d'enfouissement (bois, matières organiques, papier et carton) imposés par le gouvernement du Québec.

La conformité des opérations de collecte et de transport dans les villes liées aux activités en cours relativement à la disposition et la valorisation des matières résiduelles dans l'agglomération est indispensable puisqu'elle a un impact direct sur la nature et les quantités de matières à être valorisées ou enfouies, et donc sur l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

UN RÈGLEMENT HARMONISÉ

Il vise exclusivement les activités reliées à l'enlèvement et à la disposition des ordures ménagères, des matières recyclables, des matières organiques (résidus verts et alimentaires), des résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et des encombrants et il permet d'harmoniser les normes et les pratiques relatives à la clientèle admissible (desservie), la nature ainsi que les quantités de matières acceptées lors des collectes des matières résiduelles pour l'ensemble de l'agglomération.

Plus particulièrement, il interdit de déposer avec les ordures ménagères :

- les matières recyclables;
- les matières organiques (résidus verts et alimentaires);
- les résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et les encombrants valorisables;
- les matières visées par le *Règlement sur*

les matières dangereuses (RLRQ, c. Q-2, r.32);

- les appareils visés par le *Règlement sur les halocarbures* (RLRQ, c. Q-2, r.15.01);
- les matières visées par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RLRQ, c. Q-2, r.40.1);
- les pneus.

De cette manière, les villes liées, à l'instar de la Ville de Montréal (19 arrondissements), sont tenues d'implanter des mesures pour se conformer aux règles prévues par le Règlement et permettre l'atteinte de meilleures stratégies de réduction et de contrôle. De façon globale, il permet aux villes liées d'offrir le même service qu'auparavant, voire même de le bonifier.

PERFORMANCE ET ÉQUITÉ

L'agglomération dispose désormais d'un cadre réglementaire adéquat et actualisé pour assurer la performance des activités de traitement des matières résiduelles en encourageant la réduction de celles vouées à l'enfouissement tout en offrant un encadrement harmonisé et équitable à l'ensemble de la population.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Jason Laframboise, agent de recherche, au 514 872-2056 ou à jason.laframboise@ville.montreal.qc.ca.



DOSSIER SPÉCIAL SUR LES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

COUP D'ŒIL SUR LA NOUVELLE CAMPAGNE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES



Rappelons que d'ici la fin 2019, ce sont plus 600 000 portes (immeubles de 8 logements et moins) qui s'adonneront à la collecte des résidus alimentaires sur le territoire de l'agglomération. Pour marquer le coup, le Service des communications de la Ville de

Montréal a concocté une campagne corporative originale pour sensibiliser la population à adopter de nouveaux gestes. Les grandes orientations de cette stratégie et quelques-uns des messages qui composent la nouvelle campagne d'information vous sont présentés dans cet article.

BIEN MANGÉ ? C'EST LE TEMPS DE BIEN JETER !

Cette nouvelle campagne vise à susciter la motivation des citoyens déjà desservis par la collecte des résidus alimentaires et ceux qui en bénéficieront sous peu, tout en assurant un changement durable de leurs habitudes de tri. Le message se veut simple et vise à illustrer le comportement concret que doivent maintenant adopter les citoyens : disposer des déchets alimentaires correctement, en les jetant dans le bac approprié. Voilà pourquoi la campagne repose sur la signature « Bien manger, bien jeter ».

Les objectifs de la campagne se résument à :

- diffuser un message simple, mémorable et mobilisateur, afin d'inciter les résidents à participer massivement et assidûment à la collecte hebdomadaire de résidus alimentaires;
- accroître la visibilité de la nouvelle collecte de résidus alimentaires;
- encourager un comportement quotidien extrêmement simple, en faisant abstraction de la saleté, des nuisances anticipées, de la notion de compostage, de tri et de nettoyage;
- accompagner (avec la même simplicité) le citoyen dans l'adoption du comportement, en lui donnant les informations qui bâtiront durablement sa confiance et sa motivation;
- démontrer que les résidus alimentaires ont de la valeur en les présentant comme quelque chose de précieux : respectons la nourriture.

Une offensive publicitaire pour valoriser les résidus alimentaires de façon ludique ! Son rayonnement, la notoriété liée à la collecte et la transformation des comportements se feront aussi à travers chacun d'entre nous.

OÙ, QUAND ET COMMENT ?

La campagne montréalaise a été lancée le 28 novembre 2016 et s'est échelonnée sur une période de cinq semaines consécutives. Les plateformes de diffusion et les moyens qui ont été utilisés pour sensibiliser la population sont multiples : courte vidéo d'animation de 15 secondes (différents sites Internet, dont Facebook), message radio de 30 secondes (diverses stations), présence visuelle (divers quotidiens, dont Métro,



24 h et le Journal de Montréal), réseau d'affichage numérique du métro de Montréal et affichage dans les abribus et aux abords des quais de métro.

Le concept nous transporte dans une émission de cuisine. À la manière d'une recette, un grand chef prépare une assiette à partir de restes de table. Lorsque son plat est terminé, il jette le tout... dans le bac de comptoir ! Nous le savons, c'est lors de la préparation puis après les repas que les gestes posés par les citoyens feront toute la différence.

La campagne s'inscrit en continuité des efforts de sensibilisation déjà initiés par la Ville, les arrondissements et leurs partenaires durant l'implantation progressive du service de collecte. Des patrouilles ont également été mises sur pied avec le concours des arrondissements pour sensibiliser les citoyens à l'importance de trier leurs résidus alimentaires.



PAS ORDINAIRES...

Les messages de la campagne invitent les Montréalais à visiter le site bienjeter.com. Cette adresse redirige les internautes vers la page Internet dédiée aux résidus alimentaires du Service de l'environnement. Toutes les informations liées à l'implantation de la collecte s'y trouvent.

2017

Le visuel des dépliants, aide-mémoires, autocollants, cartons pour parrouilleurs et autres outils produits par le Service des communications de la Ville et fournis aux arrondissements lors de l'implantation de la collecte sont maintenant disponibles.



PRIMEUR

C'est avec fierté que la Ville de Montréal s'associe avec le grand chef cuisinier québécois Martin Picard, qui deviendra le tout premier porte-parole de la Ville à l'occasion de la campagne montréalaise sur la collecte des résidus alimentaires.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Élise Breault, chargée de communication, au 514 872-4788 ou à elisebreault@ville.montreal.qc.ca.

Les grandes campagnes développées chaque année par la Ville de Montréal sont proposées aux communicateurs. Elles sont développées conjointement par le Service des communications et la direction qui porte le dossier. L'utilisation d'un thème, d'un message et d'un visuel communs offre la possibilité de développer des déclinaisons locales donnant plus de cohérence et d'impact aux campagnes tout en optimisant le travail des communicateurs.

LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES DANS LES MULTIOGEMENTS

Les 12 et 13 octobre derniers se tenait, à Laval, le 17^e Colloque sur la gestion des matières résiduelles, organisé par Réseau Environnement et présenté par RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec. Au total, plus de 500 participants ont pris part à une quinzaine de conférences et d'ateliers ainsi qu'à l'exposition commerciale. Parmi les conférences, celle de RECYC-QUÉBEC et de SOLINOV concernant la collecte des matières organiques dans les multilogements a retenu notre attention.

Sans grande surprise, les immeubles locatifs (type multiplex) résidentiels sont peu desservis en cette matière et ce, même si plus de 300 municipalités offrent actuellement un service de récupération des matières organiques sur leur territoire. Ce sont principalement les résidences unifamiliales qui bénéficient de cette voie de collecte récente.

Pourquoi ? Les contraintes propres aux immeubles à logements multiples se rapportent à la fois aux occupants et à l'immeuble. Les défis sont de différentes natures (technique, social ou économique) et sont souvent perçus différemment selon la partie prenante (municipalité, propriétaire ou gestionnaire, occupant).

Parmi ces contraintes, notons principalement le taux de roulement des locataires et les espaces communs d'entreposage de l'équipement de récupération - partagés entre les occupants d'un immeuble – lesquels entraînent souvent un anonymat et une non-responsabilisation face à une gestion appropriée des matières et au non-respect des consignes de tri.

Pour réussir l'implantation d'un programme de récupération des matières organiques dans les immeubles à logements multiples, l'implication des divers acteurs concernés est essentielle.

Voici des exemples de stratégies et de solutions qui peuvent être mises en place pour optimiser la performance de la collecte dans ce type d'immeuble :

- privilégier les immeubles avec un gestionnaire, un concierge ou une personne ressource identifiée et fiable;
- fournir des contenants de transfert comme des bacs de comptoir ou des échantillons de sacs;
- maximiser les activités de sensibilisation et d'éducation ainsi que l'affichage à proximité des contenants de récupération;
- prévoir une proximité entre les bacs de matières organiques, de matières recyclables et d'ordures ménagères;
- encourager les responsables de l'immeuble et les locataires en les informant des résultats de leurs efforts de récupération;
- imposer des exigences pour les nouvelles constructions d'immeubles à logements multiples (ex. : chambre à déchets).



LE SAVIEZ-VOUS ?

RECYC-QUÉBEC a réalisé une étude qui collige les meilleures pratiques pour favoriser la récupération des matières organiques dans ce type d'habitation afin d'aider les municipalités dans leur prise de décision. Visitez leur site Web pour prendre connaissance de l'étude *Analyse des facteurs de participation de la collecte des matières organiques dans les multilogements* (septembre 2016).

DOSSIER SPÉCIAL SUR LES PLASTIQUES

LES PLASTIQUES OCÉANIQUES... AU BIODÔME



C'est désormais une tradition au Biodôme. Pour souligner le Jour de la Terre (22 avril), l'équipe de préposés à l'animation de la Division de la programmation du Biodôme a mis sur pied un événement qui vise à sensibiliser les visiteurs aux enjeux et aux problèmes environnementaux occasionnés par la présence des déchets en matière plastique dans les océans. En 2016, la DPOGMR a eu l'opportunité de participer à cet événement unique en tenant un kiosque d'information durant une journée.

COMMENT ?

Des préposés à l'animation du Biodôme sensibilisaient les visiteurs aux impacts tragiques dus à la présence des déchets de plastique dans les océans, au début du parcours, à proximité du grand bassin de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent. Des déchets de plastique ont d'ailleurs été ajoutés sur les plages et dans le grand bassin pour favoriser une plus grande prise de conscience et une réflexion sur les conséquences de nos actes.



Le kiosque de la DPOGMR était aussi situé à proximité du grand bassin, vers la fin du parcours de marche. L'objectif était de sensibiliser les visiteurs à l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles et à la règle des 3R afin de diminuer notre empreinte écologique, tant à la maison qu'à l'extérieur du foyer.

Un briquet que l'on jette négligemment au sol, une bouteille d'eau vide laissée en bordure de la route ou un sac d'emplètes qui s'envole au vent sont autant de gestes en apparence anodins, mais trop souvent répétés. Ces matières se fragmentent en morceaux de plus en plus petits, jusqu'à devenir du microplastique. Tout ce plastique est là pour rester, car il est « éternel » - le plastique prend des centaines d'années à se décomposer dans l'environnement.

THE OCEAN CLEANUP

Depuis maintenant deux ans, le Biodôme est associé avec *The Ocean Cleanup*, une organisation composée d'une centaine de scientifiques et d'autres collaborateurs fondée en 2013 par un jeune Néerlandais de 17 ans, Boyan Slat. Grâce à ce partenariat, le Biodôme a pu installer une réplique miniature de leur projet de plate-forme de récupération dans le grand bassin.



C'est en 2011, lors d'une séance de plongée, que Boyan a découvert à quel point la mer était encombrée de plastique. Révolté, le jeune homme profite d'un projet scolaire pour développer une idée qui lui vaudra le prix du meilleur design technique de l'Université de technologie de Delft (Pays-Bas). L'immense popularité de son idée lui vaut un financement record de 2 M\$ US en moins de 100 jours !

Son projet unique visant à retirer le plastique des océans lui a valu la plus haute distinction environnementale de l'Organisation des Nations-Unies (ONU). Boyan Slat est le plus jeune récipiendaire de cette distinction honorifique.

LE PROJET EN QUELQUES MOTS : LAISSER LES OCÉANS VENIR À NOUS

L'idée est à la fois simple et efficace : plutôt que de parcourir les immenses plaques de déchets, laissons faire la nature et les courants marins. Boyan suggère donc d'installer une barrière flottante de 100 km au travers du courant circulaire du Pacifique Nord. Le courant et les organismes marins qui s'y trouvent passeront sous cette estacade, tandis que le plastique flottant sera retenu et récupéré par une plate-forme fonctionnant à l'énergie solaire; un système passif qui pourrait théoriquement récupérer environ la moitié des déchets flottants dans ce courant circulaire et cela, en moins de 10 ans.

MICROPLASTIQUES : UNE NOUVELLE MENACE

On appelle « microplastique » des particules dont la dimension est inférieure à 5 mm. Nous les retrouvons, entre autres, dans les produits à récurer ou les abrasifs ainsi que dans les produits d'exfoliation, qui aboutissent dans l'environnement via les eaux usées – et dans la mer elle-même. Ce sont aussi les particules qui se sont détachées d'objets plus grands par effets mécaniques, comme la friction, et sous l'influence des conditions atmosphériques. Le plastique qui se retrouve à la mer fait beaucoup de dommages. On connaît le drame des baleines, des tortues et des oiseaux de mer morts après avoir avalé par erreur des objets de plastique.

À l'heure actuelle, plus de 5 milliards de milliards (5 trillions), soit l'équivalent de 250 millions de kilogrammes, de morceaux de plastique se retrouvent dans les océans. Ils s'accumulent principalement dans 5 grands tourbillons d'ordures océaniques, la plus grande étant entre Hawaii et la Californie. (Source : The Ocean Cleanup)

PLUS DE PLASTIQUE QUE DE POISSONS DANS LES OCÉANS

Lors du récent forum économique mondial de Davos, il a été dévoilé que le ratio tonnes de plastique/tonnes de poissons, qui était de un pour cinq en 2014, sera de un pour trois en 2025, et dépassera un pour un en 2050 (Fondation Ellen MacArthur et cabinet McKinsey, 2017). Pas surprenant lorsqu'on estime que de 80 à 120 milliards de dollars d'emballages plastiques sont perdus chaque année dans l'environnement !



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le plastique a la capacité d'attirer et de concentrer les produits toxiques présents dans l'eau (BPC, BPA, etc.). Il a été démontré que ces derniers pouvaient être transférés des particules de plastique aux tissus des animaux et nuire grandement à leur santé. Pire encore, ces contaminants peuvent alors remonter la chaîne alimentaire jusqu'à nous. Que contiendra notre assiette dans les prochaines années ?

En contrepartie, de plus en plus de pays tentent actuellement de restreindre l'usage des emballages plastiques, tels que les sacs (ex. France, Royaume-Uni). Plus près de chez nous, rappelons que la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal ont décidé d'interdire l'usage des sacs d'emplètes (en plastique) à usage unique à compter de 2018.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Jason Laframboise, agent de recherche, au 514 872-2056 ou à jason.laframboise@ville.montreal.qc.ca.

POLYSTYVERT : POUR UNE GESTION NOVATRICE ET RESPONSABLE DU POLYSTYRÈNE



PS

On le retrouve désormais partout et sa présence fait polémique. De nombreux produits de la vie courante sont emballés dans du plastique de type 6 (polystyrène, PS), qui n'est pas recyclé dans la plupart des régions du Québec. Sous forme rigide, expansée ou extrudée, le polystyrène demeure problématique en raison des coûts élevés pour le transporter (trop léger et volumineux) et le recycler. De plus, il a une faible valeur et manque de débouchés. Et comme les autres plastiques, il est source de nombreux problèmes environnementaux.

Ces matières présentent les défauts de leurs qualités : leur excellente longévité occasionne des impacts sur les écosystèmes terrestres et marins lorsqu'elles se retrouvent librement dans la nature. De plus, la fabrication de produits à base de plastique est liée à l'épuisement des réserves d'hydrocarbure, une ressource non renouvelable. Donc, dans le cas d'un plastique peu recyclé comme le polystyrène, le portrait est loin d'être reluisant.

Polystyvert

Toutefois, de récentes initiatives voient le jour et permettraient enfin de valoriser la matière plutôt

que de l'enfouir. Parmi celles-ci, soulignons celle de Polystyvert, une entreprise québécoise située dans l'arrondissement d'Anjou, qui a développé et mis au point une technologie pour permettre le recyclage du polystyrène. Il aura fallu quatre années de recherche à Solenne Brouard, fondatrice de l'entreprise, et à son équipe pour relever ce défi technologique. La méthode utilisée est remarquablement efficace puisqu'elle permet de recycler la matière plus de 400 fois avant d'en altérer la qualité !

Une innovation unique au monde (brevetée) et une formidable opportunité d'affaires environnementale quand on sait qu'au Québec seulement, 10 % du polystyrène est recyclé et 60 000 tonnes sont enfouies chaque année. (Source : RECYC-QUÉBEC)

COMMENT ?

Grâce à un concentrateur installé directement chez les clients*, le polystyrène qui y est déposé est dissous en quelques secondes dans une huile essentielle. Une fois arrivé à saturation, le mélange est transporté en usine afin d'y récupérer le polystyrène et le transformer (petites granules). L'huile est quant à elle réutilisée pour d'autres dissolutions. Il n'y a ainsi aucune perte générée par le processus de récupération. Cette solution novatrice permet d'épargner 98 % du volume, ce qui réduit significativement les coûts de transport, principal frein au recyclage de la matière.

Pour de plus amples renseignements sur le sujet, visitez le [site Web](#) de l'entreprise.

* Ex. : épicerie, poissonneries, pharmaceutiques, magasins de meubles et d'appareils électroniques, éco-centres municipaux.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Selon une étude du CIRAIG, la barquette en mousse de polystyrène (EPS) est celle qui aurait le plus petit impact sur l'environnement parmi les produits en plastique no 6.
- Selon Polystyvert, un camion de collecte est en mesure de transporter 700 kilos de polystyrène non recyclé. Avec leur solution, le même camion peut en déplacer 8 tonnes (dix fois moins cher à transporter et dix fois moins de camion sur les routes) !

ÉCOCENTRE LASALLE : À LA RECHERCHE DU PLASTIQUE N° 6

À la demande de l'industrie du polystyrène, la Ville de Montréal a accepté de recevoir ce type de plastique à l'éco-centre LaSalle dans l'application d'un principe qui lui est cher : celui de la responsabilité élargie des producteurs, qui se concrétise ici, par la prise en charge, par les producteurs, de la collecte et du recyclage du polystyrène.

Ce projet est possible grâce à l'apport financier de l'Association canadienne de l'industrie du plastique (ACIP) et de ses membres, dont les entreprises québécoises Cascades, Dyne-a-pak et Aliments Ultima ainsi qu'au soutien de la Ville de Montréal, qui lui offre l'accès à l'éco-centre LaSalle. Les matières récupérées sont acheminées chez Polyform, une entreprise située à Granby qui prend en charge plusieurs plastiques, incluant le polystyrène et le polypropylène. Le polystyrène peut être recyclé en divers produits tels que des cadres et des moulures, des cintres, des plateaux de culture, des corniches, des pièces moulées, des cartons de support, des fournitures de bureau et des matériaux ignifugeants.

LISTE DES PRODUITS EN POLYSTYRÈNE

POLYSTYRÈNE RIGIDE	POLYSTYRÈNE EXPANSÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Barquettes à champignons • Contenants à couvercle rabattable pour fruits et légumes • Contenants pour portion individuelle de yogourt • Pochettes pour CD et DVD • Emballages à dôme transparent et base noire pour pâtisseries et prêts-à-manger • Assiettes, bols et ustensiles à utilisation unique • Petits contenants de lait et de crème à café • Verres et dômes transparents pour boissons • Pots pour plantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Emballages de protection pour appareils électroniques ou ménagers • Barquettes alimentaires pour viandes, poissons et volailles • Emballages pour œufs • Contenants à couvercle rabattable • Assiettes et bols à utilisation unique • Caissettes pour fleurs annuelles et autres • Glacières • Verres à café et à boissons chaudes • Panneaux d'isolation

Pour de plus amples renseignements sur le sujet, visitez la section « Écocentres » sur le [site Web de la Ville de Montréal](#).

CERTIFICATION LEED OR POUR L'ÉCOCENTRE SAINT-LAURENT

La Division de la gestion des matières résiduelles se réjouit du résultat d'analyse du Conseil du bâtiment durable du Canada qui a accordé, en début d'année, la certification LEED® de niveau OR à l'écocentre Saint-Laurent. Il s'agit du deuxième écocentre à obtenir ce niveau de certification après celui de LaSalle, en 2014.

Cette accréditation vient confirmer notre engagement continu envers l'environnement et le développement durable. Non seulement, depuis juin 2016, les citoyens de l'Ouest-de-l'Île ont accès à une infrastructure de récupération de matières résiduelles, mais à un site exemplaire dans sa construction et son fonctionnement.

CONSTRUCTION ÉCOLOGIQUE ET DURABLE

Le projet a respecté plusieurs principes de développement durable et se veut une vitrine pour démontrer les techniques de construction écologique susceptibles d'améliorer l'environnement urbain bâti.

L'écocentre comprend une éolienne (5 500 W) et 18 panneaux solaires (260 W chacun) qui produisent plus de 10 000 W d'énergie renouvelable utilisée pour alimenter l'infrastructure et auxquels s'ajoute un système de géothermie utilisant la capacité de refroidissement (en été) et de chauffage (en hiver) du sol. Le tout vise à minimiser la consommation en électricité, un impact évalué à une diminution de 60 %. Également, un toit vert sur le pavillon d'accueil influence

la température en limitant les îlots de chaleur. De plus, d'anciens lampadaires de rue ont été restaurés et installés sur le site pour en assurer l'éclairage extérieur et le pavillon d'accueil respecte les règles d'accessibilité universelle. Finalement, on a privilégié les matériaux régionaux et le contenu recyclé pour la construction des bâtiments.

L'ÉCOCENTRE SAINT-LAURENT EN BREF

3535, rue Sarleton, Montréal



COÛT/CONSTRUCTION
6,254 M\$



ACHALANDAGE
350 clients/jour

L'écocentre est géré par l'organisme à but non lucratif (OBNL), Pro-Vert Sud-Ouest. L'OBNL Artisan du Renouveau et de la Transformation Écologique (ARTÉ) recueille les biens réutilisables des citoyens au centre de réemploi de l'écocentre et fait la revente sur place et par le biais de son entrepôt de Griffintown, tandis que l'OBNL Fondation des grands frères et des grandes sœurs du Grand Montréal (GFGSMTL) recueille les vêtements à l'aide des cloches (conteneurs semi-enfouis) spécialement conçues à cet effet.

Depuis son ouverture, de plus en plus de citoyens utilisent l'écocentre pour se départir de façon responsable de leurs matières résiduelles et nous demandons la collaboration de tous pour faire connaître, au plus grand nombre, son existence.

ÉCOCENTRES MONTRÉALAIS : PERSPECTIVES FUTURES

La relocalisation de l'écocentre Eadie, fermé au mois de novembre 2015, est prévue sur un terrain dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Des développements sont en cours pour la localisation d'un nouvel écocentre dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sur le site de l'ancien incinérateur Dickson. Tel qu'indiqué au PDGMR, les écocentres 10 à 14 devraient voir le jour à moyen terme : trois dans le secteur ouest, un dans le secteur est et un dans le secteur central de l'île de Montréal. Il est prévu qu'ils soient construits d'ici 2026.

Pour plus de renseignements, contactez : Alexis Caron-Dionne, ingénieur, au 514 872-0674 ou à alexis.caron-dionne@ville.montreal.qc.ca ou Sébastien Demers, agent de recherche, au 514 872-1279 ou à sebastien.demers@ville.montreal.qc.ca.



VOUS CONNAISSEZ ?

Dans cette rubrique, apprenez-en davantage sur les diverses pratiques, activités et programmes pertinents en lien avec la gestion des matières résiduelles.

NESPRESSO ET THE POSITIVE CUP

NESPRESSO Les consommateurs de café Nespresso ont toujours pu rapporter leurs capsules usagées dans les boutiques Nespresso ou chez leurs partenaires. Or, depuis le 12 décembre 2016, une nouvelle option est offerte aux consommateurs situés sur l'île de Montréal : le bac de recyclage !

En effet, dans une volonté d'assurer un recyclage optimal de ses capsules (aluminium et marc de café) et de simplifier la vie de ses clients, l'entreprise a conclu un partenariat avec le Groupe TIRU, l'entreprise responsable des opérations au Centre de tri et de récupération des matières recyclables située au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

Cette initiative donne suite à un projet pilote mené de mars à août 2016 dans plus de 200 municipalités du Québec. Elle s'inscrit également dans le cadre du programme international *The Positive Cup* en vertu duquel la compagnie s'engage à devenir un acteur clé dans le développement d'une économie caféière durable et responsable d'ici 2020.

COMMENT ?

C'est simple. Les capsules utilisées sont déposées dans un sac de recyclage en plastique résistant fourni par Nespresso (en boutique ou en ligne). Une fois rempli, le sac est déposé directement dans le bac de recyclage. Une fois à destination (centre de tri), les matières sont triées, soit l'aluminium et le marc de café, et ensuite acheminées à l'usine de 2M Ressources située à Saint-Jean-sur-Richelieu, où elles seront séparées et revalorisées, le tout entièrement aux frais de Nespresso.

Pour de plus amples renseignements sur ce programme, visitez le [site Web de l'entreprise](#) et/ou visionnez la vidéo [Comment recycler mes capsules Nespresso ?](#)

ÉPICERIES ZÉRO DÉCHET : CHANGER LE MONDE UN PANIER À LA FOIS

Beaucoup de défis sont reliés aux matières résiduelles et il est nécessaire de continuellement s'adapter et de trouver des nouveaux moyens (technologiques, comportementaux, etc.), car les matières changent et la consommation aussi. C'est depuis la publication, en 2014, du livre *Zero Waste*, de la Franco-Américaine Béa Johnson, que le concept de « zéro déchet » a pris de l'ampleur... pour ne pas dire « a le vent dans les voiles ».

Plus près de chez nous, de plus en plus d'épicerie sans déchets ouvrent dans différents quartiers de Montréal comme Vrac & Bocaux et Méga Vrac dans Rosemont-La Petite-Patrie, LOCO dans Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ou encore le café Rico sur le Plateau

Mont-Royal. Méga Vrac est actuellement la plus grande épicerie zéro déchet à Montréal avec plus de 700 produits en vrac.

À défaut d'avoir des politiques publiques contraignantes sur le suremballage de produits, nous pouvons, en fréquentant entre autres ces épicerie « nouveau genre », transformer nos modes de consommation et développer de nouvelles façons de réduire la quantité de matières envoyées à l'enfouissement !

LE CONCEPT

Rendre accessible des produits biologiques, locaux, bons pour la santé, de saison et équitables sans aucun emballage. En plus d'être écologique, le vrac est une bonne façon d'économiser sur son épicerie ! On y retrouve d'ailleurs une grande variété de produits : épices, noix, légumineuses, farines, herbes médicinales, cafés, thés, fruits séchés, vinaigres, huiles, détergents, produits ménagers, lotions écologiques, etc.

LE BUT

Minimiser les pertes alimentaires à la source en achetant les quantités dont nous avons vraiment de besoin, en réduisant les coûts et en éliminant le gaspillage relié aux emballages.

COMMENT ?

En apportant et/ou en réutilisant nos propres contenants. Plusieurs possibilités de remplissage vous sont offertes : pots, sacs en tissu ou bouteilles.

CRÉER UN MOUVEMENT AU-DELÀ DES ÉPICERIES DE QUARTIER

Le président-directeur général de RECYC-QUÉBEC, Dany Michaud, pense que la multiplication des épicerie zéro déchet sensibilisera la population au gaspillage alimentaire tout en donnant l'exemple aux supermarchés. Selon RECYC-QUÉBEC, près de 40 % des aliments étaient gaspillés au Canada en 2015, ce qui représente une valeur de plus de 31 milliards de dollars, et 47 % de ces pertes proviennent du consommateur.

APPORTER SES PROPRES CONTENANTS, UN ENJEU DE PROPRIÉTÉ ?

Aux yeux du directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, Karel Ménard, le problème ne vient pas du contenant, mais des pelles ou des cuillères utilisées. Les contenants utilisés par les clients ne touchent pas les produits, mais les pelles ou les cuillères sur place, oui. Des initiatives sont en cours chez certains commerçants pour contrer le problème.





LE SAVIEZ-VOUS ?

- Près de 1,3 milliard de tonnes de nourriture sont jetées, chaque année, dans les pays développés :
 - l'équivalent du débit annuel du fleuve Volga, en Russie, en plus d'être responsable du rejet dans l'atmosphère de 3,3 gigatonnes de gaz à effet de serre;
 - cette nourriture gaspillée, y compris les fruits et les légumes imparfaits, suffirait à nourrir les quelque 870 millions d'êtres humains souffrant de malnutrition dans le monde.

(Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO)

- La Belgique, l'Italie et la France sont parmi les premiers pays à avoir mis en place des dispositions réglementaires (*Loi sur la lutte contre le gaspillage alimentaire*) pour interdire aux grandes surfaces de mettre leurs produits périmés aux ordures.

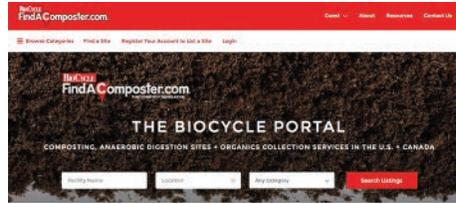
LES COUCHES EN CHIFFRES :

- une tonne de couches jetables (5000 à 7000 unités) est envoyée dans les sites d'enfouissement par enfant jusqu'à la propreté;
- 230 couches jetables sont remplacées par l'utilisation d'une seule couche lavable;
- 250 municipalités au Québec offrent des subventions pour encourager l'utilisation des couches lavables ([liste des municipalités qui subventionnent l'achat de couches lavables](#));
- 200 à 500 ans, c'est le temps estimé pour la décomposition des couches jetables dans un site d'enfouissement;
- 600 millions de couches jetables sont envoyées dans les sites d'enfouissement chaque année au Québec.

(Source : Environnement Canada, Ville de Gatineau et Ville de Québec)



PORTAIL SUR LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES



En avril 2007, *BioCycle* a lancé *FindAComposter.com*®, une base de données publique sur les installations et activités de compostage aux États-Unis et au Canada. L'objectif ? Faciliter la recherche des installations de compostage existantes pour y acheminer les matières à valoriser et stimuler l'achat du compost produit. Cet [annuaire en ligne](#) est un service gratuit pour tous les utilisateurs.

Près de 10 ans après la création du portail, les infrastructures de recyclage des matières organiques ont fleuri, offrant une plus grande variété d'équipements et de services. Cela comprend, entre autres, plusieurs catégories distinctes d'opérations de compostage, plusieurs types de digesteurs anaérobies et diverses options de gestion pour la collecte des matières organiques. Pour tenir compte de cette évolution, BioCycle a décidé d'étendre ses portails en introduisant la nouvelle marque [BioCycle FindADigester.com](#) et [BioCycle FindOrganicsHauler.com](#).

Le *Biodegradable Products Institute (BPI)* est le commanditaire fondateur de *BioCycle FindAComposter.com*. Les autres commanditaires de *BioCycle FindAComposter*, *FindADigester* et *FindOrganicsHauler* sont le *Packaging Institute Foodservice*, la *Closed Loop Foundation*, l'institut *Local Self-Reliance* et le Conseil canadien du compostage (CCC).

TRI-LOGIQUE : NOUVEAU PROGRAMME DE SENSIBILISATION DES CITOYENS



Initié par Réseau Environnement en 2015, en association

avec ÉEQ, le programme a pour objectif d'outiller et d'informer les citoyens aux bonnes pratiques de la récupération et vise également à faire comprendre le principe et l'application des 3R (réduire, réemployer,

recycler). Pour ce faire, des agents de sensibilisation parcourent le Québec afin de sensibiliser les citoyens dans les écoles, les camps de jour, les événements publics, etc.

En 2016, ce sont 16 villes qui ont adhéré au programme à travers le Québec.

L'édition 2017 du programme Tri-logique se déroulera du 1^{er} mai au 4 août. Pour plus d'informations ou pour vous inscrire à l'édition 2017, visitez le [site Web de Réseau Environnement](#) ou contactez programmes@reseau-environnement.com

SYNERGIE QUÉBEC : POUR CRÉER DES SYNERGIES !



Développée par le Centre de transfert technologique en

[écologie industrielle \(CTTÉI\)](#), Synergie Québec est une plate-forme Web mettant en vitrine la communauté des projets de symbiose industrielle. Moyennant des frais d'adhésion, chacun peut y présenter ses partenaires et ses activités dans un blogue en édition autonome. Le site propose également un outil informatique permettant d'identifier les synergies potentielles à partir des offres et des demandes des organisations membres.

En d'autres mots, cette initiative vise à mettre en œuvre des démarches d'écologie industrielle en permettant aux entreprises de réaliser des maillages entre elles : les extrants des uns deviennent ainsi les intrants des autres.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, la symbiose de Montréal Est-de-l'Île a été créée en 2016. Synergie Montréal est soutenu financièrement par le programme PR@M-Est de la Ville de Montréal et le Secrétariat de la région métropolitaine du gouvernement du Québec. Dix entreprises ont déjà adhéré à la démarche ! Ce projet vient concrétiser une approche gagnante pour un développement économique local durable dans l'est de la Ville. À l'heure actuelle, il existe huit symbioses au Québec.

Pour en apprendre davantage à ce sujet visitez la page Web synergiequebec.ca.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans cette section, découvrez des faits intéressants, diverses informations et des statistiques évocatrices pour enrichir votre savoir.

- Saviez-vous qu'en 2013, chaque Québécois a éliminé 396 kg de déchets, soit 876 livres ? (ÉEQ, 2015)
- Sur 100 kg de matières recyclables générés par un ménage, 62,5 kg se retrouvent dans le bac de récupération. (ÉEQ, 2015)
- 1 095 000 tonnes c'est la quantité de matières résiduelles qui a été récupérée dans les différents centres de tri, soit l'équivalent du poids de 70 645 coupes Stanley. (RECYC-QUÉBEC, 2014)
- 63 408 990 litres c'est la quantité de litres d'huile usagée qui a été

récupérée au Québec en 2012, soit plus de 21 piscines olympiques ou 117 424 055 cannes de sirop d'érable ! (RECYC-QUÉBEC, 2014)

- 2 kg c'est la quantité par personne et par année de déchets électroniques collectés, soit l'équivalent de presque 16 iPhone 6. (ARPE, 2015)
- 4 millions c'est le nombre de lampes au mercure qui ont été recyclées depuis 2012 au Canada. (Recyflu, 2016)
- La récupération des contenants multicouches au Québec pour la production de pâte à papier permet d'éviter la coupe de 131 226 arbres par année et d'économiser 295 millions litres d'eau. (Cartons multicouches, 2016)
- Selon des chiffres du *Chain Value Management Centre*, au moins la moitié des 6 millions de tonnes de produits alimentaires mis à la décharge chaque année au Canada le sont par les consommateurs.

REVUE DE PRESSE

Cette section constitue un recueil des plus récentes nouvelles locales, régionales, provinciales, nationales et internationales en lien avec les matières résiduelles.

LOCALES

- L'application anti-gaspillage Ubifood séduit Provigo [...]
- Des camions à ordures bientôt moins bruyants et plus écolos [...]
- Des frigos publics pour échanger ses fruits et légumes [...]
- Ferti cendres : valorisation des boues municipales des Montréalais [...]
- Zéro déchet dans le Plateau, une possibilité ? [...]
- Momo devient éboueur d'un jour (vidéo) [...]
- Le REQ se réjouit de l'annonce d'un éco-quartier à LaSalle [...]
- Beaconsfield remporte le prix distinction Jacques Gaudreau 2017 [...]
- Montréal peu représentée dans les « Oscars du recyclage » [...]

RÉGIONALES

- Une seconde vie pour la vieille peinture [...]
- Du bac brun au compost (vidéo) [...]
- Des étudiants optimisent la biométhanisation [...]
- Tricentris met sur pied une technologie nouvelle : Verrox [...]
- Du papier recyclé renforcerait le pavé [...]
- Biométhanisation : début de la construction (Varenes) [...]
- Le plastique 6 rigide : récupéré dans La Matapédia et La Mitis [...]
- Les commerçants joignent « Le Circuit Zéro Déchet » [...]
- À la MRC des Laurentides, on récupère le plastique agricole [...]
- Recycler les plastiques agricoles, c'est maintenant possible [...]
- Canton de Potton : faire payer pour moins jeter [...]

PROVINCIALES

- 5 tonnes de déchets détournées, un verre à la fois [...]
- IGA s'attaque au gaspillage alimentaire à la maison [...]
- Des puces électroniques dans les poubelles de la Gaspésie [...]
- Emballages écoresponsables - ÉEQ lance une campagne multiplateforme [...]

- Canettes et bouteilles: la consigne passera de 5 à 10 cents [...]
- Les Québécois jettent 24 kg de vêtements par an ! [...]
- CMQ : le Bottin du réemploi, un choix sensé pour gens futés ! [...]
- Le verre... et tous ses états ! [...]
- Plus de 1 M\$ pour réduire l'élimination dans le secteur des CRD [...]
- 400 000 \$ pour aider Banques alimentaires du Québec dans la réduction du gaspillage alimentaire [...]
- Plus de 600 épiceries s'engagent contre le gaspillage alimentaire [...]
- Les ateliers *À vos frigos* : astuces anti-gaspillage [...]

NATIONALES

- Binners' Project: valoriser le travail des récupérateurs urbains [...]
- Toronto pourrait privatiser la collecte des ordures [...]
- Appel à Recycler : record de 14 millions de livres de piles et de batteries en 2016 [...]
- L'Ontario passe à l'étape suivante dans l'élimination des déchets [...]
- Des amendes aux condos qui ne recyclent pas assez ? [...]

INTERNATIONALES

- Des restaurants éphémères mettent en vedette les déchets alimentaires [...]
- France : un maire renvoi les déchets chez les citoyens pollueurs [...]
- France : la vaisselle de plastique devra être compostable [...]
- « Repair Truck » : réparer ses objets... dans un camion [...]
- Adidas : chaussures faites de plastique récupéré des océans [...]
- Des routes faites de plastique récupéré des océans [...]
- Food Waste Collection Truck Innovations (version anglaise) [...]
- Transformer les déchets plastiques en... monnaie locale [...]
- NY Goes Big On Organics Recycling (version anglaise) [...]

Vous souhaitez contribuer au bulletin Réseau Agglo-GMR ? Rien de plus simple !

Nous vous encourageons à faire parvenir vos actualités ainsi que vos idées par courriel à Jason Laframboise, agent de recherche.
jason.laframboise@ville.montreal.qc.ca

Service de l'environnement
Division planification et opérations
Gestion des matières résiduelles

